



CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION RÉGULIÈRE

le lundi 2 décembre 2024, 16 h 30
SALLE DE CONFÉRENCE HOTEL DE VILLE

Présences: Yves Laviolette, Maire
Jean-Pierre Cadieux, Conseiller
Benoit Lamarche, Conseiller
Antoni Viau, Conseiller
Ian Walker, Conseiller

Personnel présent: Michel Potvin, Directeur général
Alexandre Charlebois, Trésorier
Manon Besner, Directrice des parcs et loisirs
Jonathan Gendron, Surintendant des travaux publics
Guylaine Poirier, Administratrice de zonage
Julie Prud'homme, Greffière

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Résolution 2024-288

Proposée par: Antoni Viau

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion régulière du Conseil soit déclarée ouverte à 16h30.

Adoptée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2024-289

Proposée par: Ian Walker
Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

3. DIVULGATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Antoni Viau - FINANCES -Comptes payables. En tant qu'employé de Wendover Service Station Inc.

Jean-Pierre Cadieux - FINANCES -Comptes payables. En tant que propriétaire de JP DESIGN -3915417 Canada Inc.

4. RAPPORT DU MAIRE

Le Maire présente son rapport au Conseil :

Le Maire a aussi eu des discussions avec des résidents et les chefs de service concernant divers dossiers, fait une revue ainsi que la préparation de correspondance, traité de dossiers administratifs, ou des communications téléphoniques, et signé des chèques.

5. DÉLÉGATIONS

5.1 Watson & Associates Economists Ltd -Étude des taux d'eau et d'égouts du Canton d'Alfred et Plantagenet

Présentation de Mme Nancy Neale sur une étude des taux d'eau et d'égout pour le canton d'Alfred et Plantagenet. Elle propose trois scénarios au Conseil :

- Le scénario 1 maintient la pratique actuelle du canton de trois systèmes distincts avec des tarifs distincts (c.-à-d. statu quo);
- Le scénario 2 regroupe les systèmes Alfred-Lefaivre et Plantagenet en une seule structure tarifaire, tandis que Wendover continue d'être un système distinct avec sa propre structure tarifaire ;
- Le scénario 3 regroupe les trois systèmes en un seul service à l'échelle du canton avec une seule structure tarifaire pour tous les clients, quel que soit le système duquel ils reçoivent leur service.

Résolution 2024-290**Proposée par:** Ian Walker**Appuyée par:** Antoni Viau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil approuve la consolidation des trois systèmes d'eau et d'égout en un seul service à l'échelle du canton, avec une seule structure tarifaire pour tous les clients.

	Pour	Contre	Conflict
Jean-Pierre Cadieux		X	
Benoit Lamarche		X	
Yves Laviolette	X		
Antoni Viau	X		
Ian Walker	X		
Résultats	3	2	0

Adoptée (3 à 2)**5.2 MNP -États financiers vérifiés 2023 de la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet**

Présentation de Gérald Gauthier, CPA, CA., au sujet de son rapport aux fins d'analyse de l'audit des états financiers 2023 de la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet.

5.3 LRL Ingénierie - Mise à jour du projet de parc industriel de Wendover

Présentation par Virginia Johnson, pour fournir une mise à jour et les étapes à venir au sujet du parc industriel de Wendover.

5.4 Hydro 2000 Inc. -Demande d'autorisation d'emprunt

Présentation par Lise Wilkinson, Directrice générale

Résolution 2024-291

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

ATTENDU QU'Hydro 2000 Inc. est une société constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario par le Canton d'Alfred et Plantagenet ;

ATTENDU QU'Hydro 2000 Inc. est tenue de mettre à niveau et de moderniser son réseau, et plus particulièrement son infrastructure liée aux transformateurs, afin de répondre aux exigences réglementaires à venir ;

ATTENDU QU'Hydro 2000 Inc. a besoin d'un prêt de 250 000 \$ pour procéder à la mise à niveau de son réseau ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet autorise le conseil d'administration de Hydro 2000 Inc. à négocier un prêt auprès d'une banque à charte du Canada ne dépassant pas la somme de 250 000 \$ avec une période d'amortissement ne dépassant pas 5 ans.

Adoptée

PAUSE

6. ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT

Résolution 2024-292

Proposée par: Ian Walker

Appuyée par: Antoni Viau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2024 soit adopté tel que présenté;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration d'Hydro 2000 Inc. tenue le 2 octobre 2024 soit adopté tel que présenté;

QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payables en date du 31 octobre 2024 au montant de 1,349,452.06 \$ soient adoptés;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le rapport C-11-2024 Permis de construire pour le mois d'octobre 2024 soit reçu;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le rapport COM-03-2024 Bilan du tournoi de golf 2024 du Canton d'Alfred et Plantagenet soit adopté tel que présenté;

Adoptée

- 6.1 **Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil tenue le 5 novembre 2024**
- 6.2 **Adoption du procès-verbal de la rencontre régulière du Conseil d'administration d'Hydro 2000 Inc. tenue le 2 octobre 2024**
- 6.3 **FINANCES - Comptes payables en date du 31 octobre 2024.**
- 6.4 **CONSTRUCTION -C-11-2024 -Permis de construction pour le mois d'octobre 2024**
- 6.5 **COMMUNICATIONS -COM-03-2024 -Bilan du Tournoi de golf 2024 du Canton d'Alfred et Plantagenet**

7. RAPPORTS COMITÉS/SERVICES

7.1 DRAINS -Pour la nomination de la firme d'ingénieur pour la révision du Drain municipal Chartrand

Eric Leroux -Surintendant du drainage, avise qu'en faisant l'entretien du Drain municipal Chartrand, il a constaté qu'un propriétaire avait complètement fermé une section avec un tuyau de drainage, à l'encontre du rapport d'ingénieur. Cela a occasionné un blocage et un trou au terrain du propriétaire, ainsi que l'inondation du terrain du voisin. Pour remédier à la situation, des demandes de soumissions ont été faites à des firmes d'ingénierie. Des trois estimés reçus, M. Leroux propose de nommer la firme la moins dispendieuse, pour obtenir un rapport d'ingénieur pour une nouvelle structure, afin de fermer une partie du drain adéquatement.

7.2 GREFFE - Calendrier des réunions du conseil 2025.

Résolution 2024-293

Proposée par: Ian Walker

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que le calendrier des rencontres du conseil pour 2025 soit adopté tel que présenté;

Adoptée

7.3 SERVICE DES INCENDIES -Embauche d'un nouveau pompier volontaire

Résolution 2024-294

Proposée par: Ian Walker

Appuyée par: Antoni Viau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet approuve l'embauche de M. David Côté à titre de pompier volontaire pour la région de Plantagenet.

Adoptée

7.4 **FINANCES -F-19-2024 -Nomination de vérificateurs pour l'année fiscale 2024**

Résolution 2024-295

Proposée par: Antoni Viau

Appuyée par: Benoit Lamarche

ATTENDU QUE le mandat des vérificateurs du canton est venu à échéance;

ET ATTENDU QU'EN vertu de l'article 296 de la Loi de 2001 sur les municipalités, L.O. 2001, chap.25, telle que modifiée, une municipalité doit nommer un vérificateur titulaire d'un permis en vertu de la Loi de 2004 sur l'expertise comptable, L.O. 2004, chap. 8;

QU'IL SOIT RÉSOLU que les services de la firme comptable MNP soient retenus à titre de vérificateurs du Canton d'Alfred et Plantagenet pour l'année fiscale 2024.

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU que l'administration procède avec un appel d'offres pour les services d'audit pour les années 2025 à 2029.

Adoptée

7.5 **FINANCES -F-20-2024 -Modification à la politique de prélèvement d'impôt (CF001)**

Résolution 2024-296

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Ian Walker

ATTENDU QUE l'article 342 de la Loi de 2001 sur les municipalités, telle que modifiée, prévoit qu'une municipalité peut adopter des règlements prévoyant la perception des taxes;

ET ATTENDU QUE le conseil de la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet juge nécessaire d'encadrer les questions relatives au processus de perception des taxes;

ET ATTENDU QUE le Conseil de la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet a adopté une politique sur la perception des impôts le 5 mars 2024 (politique CF-001) laquelle autorise le paiement des taxes foncières par versements échelonnés sur une période de 10 mois.

ET ATTENDU QUE le conseil est d'avis qu'il serait souhaitable de permettre le paiement des taxes foncières par versements échelonnés sur une période de 12 mois afin de réduire l'obligation mensuelle des contribuables.

QU'IL SOIT RÉSOLU que la section « Paiement » de la politique CF-001 soit modifié afin de permettre le paiement des taxes foncières par versements échelonnés sur une période de 12 mois.

Adoptée

7.6 FINANCES -F-18-2024 -Budget préliminaire de 2025

7.7 PARCS ET LOISIRS -LOI-11-2024 -Avis d'expression d'intérêt public- location de la marina de Lefaiivre

Résolution 2024-297

Proposée par: Antoni Viau

Appuyée par: Ian Walker

ATTENDU QUE les membres du comité des marinas se sont unanimement prononcés en faveur à ce que le canton explore les possibilités d'une entente locative au privé de la marina de Lefaiivre dès la saison 2025;

QU'IL SOIT RESOLU QUE le conseil mandate l'administration de procéder à la publication d'un avis d'expression d'intérêt public afin de sonder les options et opportunités d'une location privée de la marina de Lefaiivre dès la saison estivale 2025 ;

QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU que l'administration fasse rapport au conseil des résultats de la publication de l'avis d'expression d'intérêt public avant le 31 mars 2025.

Adoptée

7.8 URBANISME -URB-39-2024 -Demande de modification au Règlement de zonage 2009-50 et au Plan officiel des aires urbaines et du Canton D'Alfred et Plantagenet

Résolution 2024-298

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Antoni Viau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil municipal approuve la demande de modification au Plan officiel des aires urbaines du Canton d'Alfred et Plantagenet, dossier OPA-7, soumise par la compagnie Berwick Family Farms Inc., qui a pour but de changer l'affectation d'une partie de la propriété située au 75 rue St-John à Alfred, décrite comme étant une partie du Bloc X du Plan M-1 de l'ancien Village d'Alfred, du «Secteur des Politiques Institutionnelles» et du «Secteur des Politiques Résidentielles» au «Secteur des Politiques sur les Entreprises Économiques» afin de permettre un usage commercial sur la propriété.

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU que le Conseil municipal approuve la demande de modification au Règlement de zonage No. 2009-50 du Canton d'Alfred et Plantagenet, dossier ZON-9-2024, qui a pour but de changer la catégorie de zonage de la même propriété, des zones «Institutionnelle (I)» et «Rurale (RU)» à la zone «Commerce Routier – Exception 17 (C3-17)» afin de permettre un usage commercial exclusivement: l'entreposage.

Adoptée

8. RÈGLEMENTS

8.1 **Règlement OPA 2024-63 -Pour modifier le Plan officiel des aires urbaines du Canton d'Alfred et Plantagenet**

Résolution 2024-299

Proposée par: Antoni Viau

Appuyée par: Ian Walker

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Règlement 2024-63 pour modifier le Plan officiel des aires urbaines du Canton d'Alfred et Plantagenet soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

8.2 **Règlement 2024-64 -Pour modifier le règlement de zonage 2009-50.**

Résolution 2024-300

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Règlement 2024-64 pour modifier le Règlement de zonage 2009-50 soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

8.3 Règlement 2024-67 -Urbanisme -Tarif des honoraires

Résolution 2024-301

Proposée par: Antoni Viau

Appuyée par: Ian Walker

QU'IL SOIT RÉSOLU que le règlement 2024-67 pour prescrire un tarif des honoraires pour le traitement des demandes en matière d'urbanisme soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

8.4 Règlement 2024-70 -Pour nommer une firme d'ingénierie pour la révision du drain municipal Chartrand

Résolution 2024-302

Proposée par: Antoni Viau

Appuyée par: Ian Walker

QU'IL SOIT RÉSOLU que le règlement 2024-70 pour nommer un ingénieur pour la révision du drain municipal Chartrand soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

8.5 Règlement 2024-71 -Nomination de vérificateurs pour l'année fiscale 2024

Résolution 2024-303

Proposée par: Antoni Viau

Appuyée par: Ian Walker

QU'IL SOIT RÉSOLU que le règlement 2024-71 pour nommer des vérificateurs pour la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

9.1 URB-39-2024 -Demande de modification au Règlement de zonage 2009-50 et au Plan officiel des aires urbaines et du Canton D'Alfred et Plantagenet

M. Marc Boucher avise que Mme Poirier lui a expliqué la décision de zonage et qu'en principe il n'a aucune objection. Sa question concernait l'accès publique au terrain. M. le Maire réplique que ce cas implique un achat privé et cède la parole à Mme Guyline Poirier -Administratrice de zonage. Celle-ci qui réitère que la vente a été faite au privé et l'accès publique a été retiré.

10. MOTIONS

10.1 FINANCES - Indexation de l'échelle salariale 2025

Résolution 2024-304

Proposée par: Antoni Viau

Appuyée par: Benoit Lamarche

ATTENDU que l'article 8 du règlement 2011-36 établissant les conditions de travail, les bénéfiques, la classification des postes et l'échelle salariale prévoit que le Conseil peut, lors de la dernière réunion ordinaire de décembre, indexer l'échelle salariale de la prochaine année de référence afin de refléter le taux d'indexation;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet approuve la modification de la grille salariale afin de refléter une indexation de 2.1%, en vigueur le 1 janvier 2025.

Adoptée

10.2 FINANCES - Rémunération des membres du conseil

Résolution 2024-305

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

ATTENDU que le conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet a approuvé, avec la résolution 2024-304 l'indexation de l'échelle salariale de 2.1%;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet approuve l'indexation de 2.1% pour la rémunération des membres du conseil, à compter du 1er janvier 2025.

Adoptée

10.3 Municipalité de North Perth - Demande d'appui pour la Fondation d'un programme pour la sécurité sur les routes rurales ontariennes

Résolution 2024-306

Proposée par: Ian Walker

Appuyée par: Antoni Viau

QU'IL SOIT RÉSOLU que la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet appuie la résolution de la municipalité de North Perth pour la fondation d'un programme pour la sécurité sur les routes rurales ontariennes.

Adoptée

10.4 Canton de Russell -Demande d'appui pour la redistribution de la taxe provinciale sur les mutations immobilières aux municipalités

Résolution 2024-307

Proposée par: Ian Walker

Appuyée par: Antoni Viau

QU'IL SOIT RÉSOLU que la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet appuie la résolution de la Municipalité de Russell pour la redistribution de la taxe provinciale sur les mutations immobilières aux municipalités

Adoptée

10.5 Dons - Budgets discrétionnaires

Résolution 2024-308

Proposée par: Ian Walker

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que les membres du Conseil contribuent les dons suivants de leur budget discrétionnaire respectif :

Jean-Pierre Cadieux

250.00\$ Lions de Lefavre

250.00\$ Club Optimiste d'Alfred

Adoptée

11. CORRESPONDANCE

Résolution 2024-309

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Antoni Viau

QU'IL SOIT RÉSOLU que la correspondance inscrite au point 11.1 soit reçue et classée.

Adoptée

11.1 Invitation à une session d'information par Boisé Est sur le Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées (PEFFA)

12. HUIS CLOS

Résolution 2024-310

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette portion de la réunion soit tenue à huis clos afin de considérer des renseignements privés concernant des personnes qui peuvent être identifiées; les relations de travail ou les négociations avec les employés; les litiges actuels ou éventuels ayant une incidence sur la municipalité ou le conseil local en vertu des articles 239(2)(b) de la Loi de 2001 sur les municipalités.

Adoptée

12.1 Adoptions du procès-verbal de la réunion du conseil à huis clos tenue le 1er octobre 2024

12.2 DIRECTION GÉNÉRALE -Renseignements privés concernant des personnes pouvant être identifiées

13. RÈGLEMENT DE RATIFICATION

13.1 Règlement numéro 2024-72 confirmant les procédures de la réunion du Conseil du 2 décembre 2024.

Résolution 2024-311

Proposée par: Antoni Viau

Appuyée par: Ian Walker

QU'IL SOIT RÉSOLU que le règlement numéro 2024-72, un règlement pour confirmer les procédures du Conseil lors de sa réunion du 2 décembre 2024, soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée**14. CLÔTURE****Résolution 2024-312****Proposée par:** Benoit Lamarche**Appuyée par:** Jean-Pierre Cadieux**QU'IL SOIT RÉSOLU** que cette réunion soit levée à 19h28.**Adoptée**

Yves Laviolette, Président

Julie Prud'homme, Greffière